

Moins d'étrangers mais plus d'enfants en rétention



(Photo du CRA de Rennes)

L'an passé, 10 familles avec 20 enfants ont été placés au centre rennais

Selon la Cimade (1), le centre de rétention administrative de Rennes Saint-Jacques n'a jamais accueilli aussi peu d'étrangers devant être reconduits à la frontière : 875 personnes l'an passé contre 940 en 2010. Un constat étonnant ! Le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, vient en effet d'annoncer que près de 33 000 étrangers avaient été expulsés de France, l'an dernier. Soit nettement plus qu'en 2010 : 28000 expulsions.



(Photo de Jacques Barreteau et Maud Steuperaert de la Cimade)

Pour Jacques Barreteau et Maud Steuperaert de la Cimade, "plus de 350 enfants ont été placés en centre de rétention en France, en 2011."

Mais pour la Cimade, le paradoxe n'est qu'apparent. Les 32 912 « **mesures d'éloignement** », selon l'expression du ministère, comprennent les retours aidés : c'est-à-dire ces étrangers en situation irrégulière qui acceptent de repartir de leur propre gré dans leur pays, en recevant une aide financière (2 000 € pour un adulte). Ils représentent 30 % des expulsions. Mais surtout, la procédure d'expulsion « **s'est durcie** ». Auparavant, le juge des libertés et de la détention prolongeait ou non la rétention, deux jours après l'interpellation de la personne en situation irrégulière. Ce magistrat « **annulait environ 30 % des procédures d'interpellation et de garde à vue. Les centres de rétention se sont considérablement vidés suite à ces épisodes** », rappelle-t-on à la Cimade.

La nouvelle loi du 16 juin 2011, relative à l'immigration, vient de changer cette tendance. Désormais, ce juge des libertés n'est plus saisi que le cinquième jour suivant l'interpellation. « **Cela permet à l'administration d'organiser des reconduites à la frontière dans ce délai de cinq jours** », dénonce Maud Steuperaert de la Cimade.

20 enfants retenus en 2011

Mais l'association, dans son « état des lieux 2012 » des migrations, pointe d'autres dérives : et notamment l'enfermement de plus en plus fréquent de mineurs dans les centres de rétention. L'an passé, 10 familles avec 20 enfants (7 familles et 14 enfants en 2010) ont ainsi été enfermées au centre rennais : dont un bébé de six mois. Au total, en France, selon la Cimade, plus de 350 enfants ont ainsi été placés dans des centres de rétention en 2011. « **Avec les zones d'attente, ce sont les seuls endroits en France où des mineurs de moins de 13 ans sont privés de liberté** », s'insurge l'association qui rappelle que la durée maximale de rétention a été augmentée : 45 jours contre 32 jours auparavant. Au ministère de l'Intérieur, on rappelle au contraire qu'en décembre 2009, la Cour de cassation « **a jugé que le seul fait de placer en rétention administrative un étranger en situation irrégulière; accompagné de son enfant mineur, ne constituait pas, en soi, un traitement inhumain ou dégradant** ». Une affirmation qui fait bondir la Cimade.

Pierrick BAUDAIS.

(1) Association nationale qui vient en aide aux migrants et demandeurs d'asile. Elle intervient notamment dans les centres de rétention administrative afin d'apporter une aide juridique aux personnes en voie d'expulsion et de vérifier les conditions dans lesquelles elles sont retenues.